



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 60124

Texte de la question

M Michel Voisin appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux collectivités locales sur la situation de la fonction publique territoriale à la suite de l'application de la loi de décentralisation de 1984. Les organisations professionnelles - amicale des secrétaires de mairie de l'Ain - lui ont fait part de leurs propositions. Elles souhaitent l'intégration de l'ensemble des secrétaires généraux notamment des communes de 2 000 à 5 000 habitants, la mise en place du cadre d'emploi du troisième niveau, la reconsidération des modalités de décharges de fonction. Elles sollicitent une amélioration des systèmes de formation, l'application des mesures statutaires relatives aux retraites selon les mêmes principes que pour les actifs, la révision du fonctionnement du régime indemnitaire dans le sens d'une transparence et d'une justice accrues. Il lui demande donc quelle suite il entend donner à ces justes revendications.

Texte de la réponse

Reponse. - Une mission de réflexion sur la modernisation de la fonction publique territoriale a été menée par M Rigaudiat, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Celui-ci a formulé dans son rapport rendu public, le 12 octobre 1992, des propositions d'aménagement des dispositifs actuels. Le Gouvernement procède actuellement avec l'ensemble de ses partenaires représentants d'élus et des organisations syndicales à l'examen de ces propositions. Parallèlement, conscient des difficultés d'application du système des quotas dans les collectivités territoriales, le Gouvernement a chargé l'inspection générale de l'administration de proposer, si besoin est, des réformes d'ordre technique.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60124

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3234